

PROJET de l'équipe EPS
Du Lycée Polyvalent
Paul Langevin
2024/2028

Sommaire

| | |
|---|----|
| PROJET de l'équipe EPS | 1 |
| Du Lycée Polyvalent Paul Langevin..... | 1 |
| 2024/2028 | 1 |
| Préambule..... | 2 |
| Une demande institutionnelle forte..... | 3 |
| La loi d'orientation sur l'éducation (Loi n°89.486 du 10 juillet 1989) | 3 |
| La charte des programmes (BO n° 28 du 20.02.92)..... | 3 |
| « AMBITION 2024 » le nouveau projet académique de Nice..... | 4 |
| Le projet d'établissement..... | 4 |
| Les programmes d'EPS au lycée | 5 |
| Une réalité qui résiste..... | 6 |
| Les élèves..... | 6 |
| La réussite pour tous... une visée à poursuivre..... | 6 |
| Un rapport à l'EPS... singulier | 6 |
| De la SEP (Section d'enseignement Prioritaire) au lycée polyvalent..... | 7 |
| Les conditions matérielles d'enseignement..... | 8 |
| Le temps d'apprentissage..... | 8 |
| Les enseignants..... | 8 |
| Les postes : | 8 |
| La relation théorie / pratique | 8 |
| Les savoirs à transmettre | 9 |
| Comprendre... pour agir..... | 9 |
| L'antagonisme école/société..... | 9 |
| La génération de "l'enfant roi" | 10 |
| Le rapport au temps..... | 10 |
| La question du temps..... | 10 |
| La faiblesse des liens sociaux..... | 10 |
| La dilution des repères | 11 |
| Le sport comme représentation..... | 11 |
| Un ressort motivationnel qui s'essouffle..... | 11 |
| L'inégalité du rapport parents / école..... | 11 |
| L'HEURE des ... choix..... | 12 |
| Un cadre de référence commun | 12 |
| Quelle EPS ?..... | 12 |
| Mettre sous tension le couple éduquer et instruire..... | 12 |
| Un concept clé : la notion de compétence | 12 |
| Des contenus identifiés dans les leçons d'EPS : les compétences à acquérir..... | 13 |
| L'harmonisation des modalités d'évaluation | 13 |
| Prendre le sujet pour fin..... | 13 |
| La durée comme partenaire..... | 13 |
| L'EPS comme lieu d'apprentissage | 14 |
| Le défi des méthodes..... | 14 |
| Passer de l'information ... à l'éducation..... | 14 |
| Le devoir d'exemplarité des enseignants..... | 14 |
| Au-delà des apparences | 14 |
| Des innovations: | 15 |
| Des effectifs compatibles avec les exigences de la formation..... | 15 |
| Le plein air et les activités culturelles en guise d'apprentissage de la citoyenneté..... | 15 |
| Des thématiques communes à tous : | 15 |
| Le regroupement de 2 classes de CAP (en 2 ans)..... | 16 |
| Dispensé ou inapte ? | 17 |
| Demande d'une activité spécifique au sein de l'établissement (ULTIMATE puis BASE BALL sous la pression sanitaire) | 17 |

Préambule

L'EPS, discipline d'enseignement, concourt aux missions attribuées au système éducatif.

Cette affirmation de principe fixe les idées directrices, trace la voie, précise les intentions mais ne garantit pas l'obtention ipso facto des résultats visés.

Le passage du discours aux pratiques, des finalités à leur opérationnalisation demeure une difficulté majeure.

Le projet d'EPS précise en quoi et comment les enseignants d'EPS du lycée tentent de réduire ce décalage.

Véritable interface entre l'institution et les élèves, le projet d'EPS explicite l'analyse, les choix, la démarche et les moyens retenus.

Il entreprend la traduction des objectifs nationaux dans le contexte particulier du lycée.

Il situe les limites de sa contribution.

L'élaboration du projet d'EPS nécessite la prise en compte simultanée et l'articulation d'un certain nombre d'éléments.

La politique éducative, la philosophie sous-jacente, l'institution scolaire, la réalité de l'établissement (élèves, conditions d'enseignements, enseignants...), les théories de référence... en constituent quelques-uns.

Une demande institutionnelle forte.

Les multiples textes officiels rappelés ci-après déterminent le cadre.

Certains s'adressent à l'ensemble des disciplines :

La loi d'orientation sur l'éducation (Loi n°89.486 du 10 juillet 1989)

Elle stipule : “Le droit à l'éducation est garanti à chacun, afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté”

Charge les lycées de “transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail”,

Insiste sur le fait que “l'école ne peut négliger aucun élève”

Préconise de placer “l'élève au centre du système éducatif ”.

La charte des programmes (BO n° 28 du 20.02.92)

Elle indique que la refonte des programmes “suppose une réflexion de fond sur les finalités de la formation des élèves, les critères qui président à la sélection des savoirs, les articulations entre objectifs de connaissance et objectifs de socialisation, indissolublement liés, si l'on veut non pas que les apprentissages scolaires soient leur propre fin mais qu'ils débouchent sur un réinvestissement hors du monde scolaire pour permettre aux jeunes de construire leur vie personnelle, leur vie professionnelle et d'être des citoyens responsables ”

La charte précise en outre que les programmes énoncent les contenus en termes de connaissance et de compétences à acquérir.

Ce texte parlant des “compétences terminales visées en fin de cycle” précise “le programme détermine chaque fois le niveau de compétences visé, en donnant une liste des tâches que les élèves devront être capables d'accomplir”.

Il peut être considéré comme l'expression du “passage d'un enseignement centré sur les savoirs disciplinaires à un enseignement défini par et visant à produire des compétences véritables dans des situations et des tâches spécifiques”.

Le circulaire n° 97.123 du 23.05.97 sur la mission du professeur “qui est d'instruire les jeunes qui lui sont confiés, de contribuer à leur éducation et de leur assurer une formation en vue de leur insertion sociale et professionnelle…

Il les aide … à construire leur autonomie … il se préoccupe … de les préparer au plein exercice de la citoyenneté”

« AMBITION 2024 » le projet académique de Nice n'a pas été réactualisé pour 2024/2028

« Porter l'ambition collective de l'École de la confiance...

Il fixe à la fois un cadre de travail commun pour tous les acteurs des communautés éducatives, une référence pour les partenaires de l'École. Il concerne l'ensemble des élèves de notre académie.

Le nouveau projet académique s'inscrit dans une double dimension, collective car il concerne l'ensemble des acteurs de notre territoire académique et collaborative car sa construction résulte d'une large consultation menée en 2019.

Le projet Ambition 2024 a pour objectif de décliner et de mettre en œuvre la politique éducative nationale en prenant en compte nos besoins, nos spécificités et en soulignant nos priorités... »

Richard Laganier
Recteur de l'académie de Nice
Chancelier des Universités



Le projet d'établissement n'a pas été réactualisé.

Dont l'un des problèmes majeurs consiste à respecter les objectifs nationaux tout en prenant en considération les élèves qu'il accueille dans leur diversité d'origine sociale, de culture, de niveau et de qualités personnelles.

Les thèmes retenus à ce niveau concernent :

Axe 1 : Faciliter l'intégration et l'adaptation des entrants

Axe 2 : Accompagner chaque élève vers la réussite

Axe 3 : Aider l'élève à devenir un citoyen éclairé

D'autres sont spécifiques à l'EPS :

Les programmes d'EPS au lycée

Les programmes des enseignements commun et optionnel d'EPS des classes de seconde générale et technologique et des classes de première et terminale générale et technologique sont définis par arrêté du 17-1-2019 publié au BO spécial n°1 du 22 janvier 2019.

Le programme d'éducation physique et sportive (EPS) pour le CAP et pour le baccalauréat professionnel est défini par arrêté du 3-4-2019 publié au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019.

Il y est de nouveau affirmé le concours de l'EPS à la formation générale des lycéens :" L'éducation physique et sportive (EPS) vise à permettre à tous les élèves d'enrichir leur motricité, de construire les conditions de leur santé, de développer leur citoyenneté et d'accéder à un patrimoine culturel large par la pratique physique, sportive et artistique."

Ces textes indiquent sans ambiguïté ce qui fonde la discipline : l'acquisition par les élèves de compétences sportives mais pas que: "L'éducation physique et sportive du lycéen **prend appui sur les compétences développées** à l'école primaire et au collège. Elle lui permet de **les enrichir et d'en acquérir de nouvelles** qui favoriseront sa réussite dans l'enseignement supérieur et dans sa vie future d'adulte. Elle est l'occasion d'une meilleure **connaissance par l'élève de ses possibilités et d'une véritable éducation à faire des choix**. Elle aide ainsi le lycéen à construire son parcours d'orientation et être acteur de son projet personnel"

==> "L'éducation physique et sportive vise à former, par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, capable de faire des choix éclairés pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif et solidaire."

Ils définissent les objectifs généraux:

- Développer sa motricité
- Construire durablement sa santé
- Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif
- Savoir se préparer et s'entraîner
- Accéder au patrimoine culturel

Ils mettent en avant 5 Champs d'apprentissage où sont déclinés des Attendus de Fin de Lycée (AFL) , ou des Attendus de Fin de Lycée Professionnel (AFLP) qui conduisent à l'acquisition de compétences définies. Compétences qui sont articulées en 3 dimensions Motrice, Méthodologique et Sociale. Les enseignants restent responsables de la déclinaison des AFL(P) par APSA et de la démarche pour les atteindre, afin d'adapter au public qu'il reçoit.

Les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal pour le baccalauréat prévus pour l'EPS (arrêté du 21 décembre 2011) ont été modifiées par l'arrêté du 28 juin 2019. L'organisation du CCF et le référentiel national d'évaluation pour le baccalauréat sont précisés dans la circulaire du 26 septembre 2019.

Cette liste non exhaustive des données institutionnelles (on aurait pu y ajouter la **loi quinquennale** du 20.12.93 ou encore le **nouveau contrat pour l'école** du 16.06.94) tend à promouvoir l'idée d'une école de la réussite.

Une école qui soit le lieu dans lequel on puisse aider chaque élève à construire son projet personnel et éco-responsable.

Une école qui permette au plus grand nombre d'accéder à l'autonomie et au sens des responsabilités.

Une école qui se préoccupe du devenir de chacun pendant et au-delà de son parcours scolaire.

Cette déclaration d'intention se heurte toutefois à un certain nombre de résistances. Qu'il s'agisse de celle des "apprenants" (les élèves) ; des conditions matérielles, du temps impari aux apprentissages, de la validité et de la légitimité des savoirs enseignés ou encore des limites de notre action.

Une réalité qui résiste

Nous vous proposons une lecture de celle-ci à travers 5 analyseurs

Les élèves.

La réussite pour tous... une visée à poursuivre.

Toutes disciplines confondues, subsiste le problème d'élèves peu intéressés, voire dissipés, qui ne travaillent pas ou qui n'ont pas ou plus de méthode, conséquences en partie aux dernières années d'un enseignement en pointillés sous la pression sanitaire (confinement, demi jauge, travail distanciel et présentiel...)....

Si ce constat ne concernait qu'un faible taux d'élèves avant la pandémie, il devient croissant et néanmoins préoccupant.

Le pourcentage d'élèves dirigés, lors des conseils de classe, vers un redoublement, une réorientation, un suivi extérieur ou même la vie active, atteste des limites réelles de l'ambition affichée par l'institution et des efforts accomplis par la communauté éducative.

Un rapport à l'EPS...singulier.

Déduit de l'observation des élèves en cours d'EPS, pour un certain nombre d'élèves l'EPS n'est pas un cours comme les autres. Il est souvent envisagé comme un moment propice pour se dépenser physiquement, se défouler, évacuer la tension de la journée... Il est très souvent assimilé à la pure et simple pratique du sport.

La recherche de la performance n'est plus prioritaire.

Concernant l'évaluation, elle figure loin devant la façon de travailler et le respect des règles, l'importance de la « bonne » note accentuée par la pression engendrée par Parcoursup chez les élèves et chez les parents (divers mail de contestations des notes par les élèves ou leur représentant, des contestations des critères d'évaluation...) génère de nouveaux conflits à anticiper ou à traiter en aval.

De la SEP (Section d'enseignement Prioritaire) au lycée polyvalent

Sans généralisation abusive, il est possible de dégager quelques traits caractéristiques du rapport élèves de la SEP à la discipline (EPS) :

- Une population exclusivement masculine.
- Une adhésion souvent sans réserve pour l'action tant que celle-ci se situe dans le domaine du jeu, du plaisir, du spontané, du connu, de l'immédiateté.
- Un rejet à priori des activités nouvelles culturellement peu significatives, sauf si « sensationnelle »
- Une centration fréquente sur la performance, le résultat de l'action, au détriment du processus qui lui, nécessite une mise à distance de son propre mode de fonctionnement.
- Un besoin renforcé d'attribuer du sens aux situations d'apprentissages mises en place par l'enseignant.

Elle se traduit par un manque d'attention, de concentration, de continuité dans l'investissement.

- Une capacité marquée à exprimer son degré de motivation pouvant aller jusqu'au refus de participer.

Les remarques et réactions diverses indiquant clairement à l'enseignant le niveau d'intérêt suscité.

- Un besoin crucial d'être reconnu et estimé réclamant une continue implication des enseignants.
- Un égocentrisme exacerbé, parfois une agressivité limitant les capacités de communication, de respect des autres, d'ouverture d'esprit, d'intégration dans un groupe.
- Le sentiment d'être différent ("étiquette Sep") et surtout être perçu ou jugé comme tel par les enseignants et leurs camarades d'autres sections du lycée.
- Une indéniable hétérogénéité à plusieurs niveaux (motivation, représentations, vécu...), en particulier dans les classes mixtes dont la gestion peut poser problème.
- Ponctuellement, l'émergence de conflits pouvant rapidement atteindre un degré de violence conséquent (injures, bagarres...)

A noter que s'ils concernent le plus souvent les élèves entre eux, ces problèmes relationnels affectent parfois le rapport élèves/enseignant.

Fortement présentes, notamment au sein des classes d'accueil de la SEP, ces diverses particularités sont également observables dans certaines classes de seconde du lycée polyvalent ou à titre individuel, dans certaines sections de baccalauréat technologique.

S'agissant du lycée polyvalent il est à noter :

- Une plus grande implication dans les apprentissages notamment pour les élèves des classes d'examen.

Mais aussi :

- Des difficultés d'organisation collective et de méthode de travail des élèves en classe de seconde.
- Parfois une certaine passivité, tout au moins une certaine retenue à interagir en cours, en première et terminale.

L'ensemble de ces caractéristiques ne sont pas exclusives de telle ou telle section mais dépendent souvent de facteurs comme l'âge des élèves, leur degré de maturité ou d'intégration sociale, scolaire, leur milieu socioculturel, la façon d'intervenir de l'enseignant...

L'absentéisme en EPS, se révèle relativement faible, souvent inférieur à celui constaté dans d'autres cours.

Le taux de dispenses, bien que variable selon les sections, demeure également relativement faible.

Parfois la ponctualité n'est pas intégrée par les élèves et pose problème.

Les conditions matérielles d'enseignement

Plus de 60 sections, et 1800 élèves ! ...

Le développement chez tous les élèves des divers types de compétences prévues par les programmes, dimension importante de l'appropriation culturelle de la discipline, passe par la mise à disposition de structures adaptées.

Pour cela le lycée dispose intra-muros d'une salle de musculation, d'un terrain de Handball extérieur avec 2 terrains de Basket. D'autre part nous avons accès aux installations de la mairie de La Seyne situées à proximité tels qu'une salle d'escalade, une salle de tennis de table (15 tables), d'un gymnase type C, d'une salle avec un praticable, d'installations extérieures comme 2 terrains de rugby.

Le temps d'apprentissage

- Les horaires d'EPS

En vertu de la DHG, 2 heures d'EPS hebdomadaires sont attribuées à chaque section en lycée général, technologique et en seconde professionnelle.

Pour les classes de premières et de terminales professionnelles, le volume hebdomadaire est de 3 heures.

Pour les classes de CAP réservé et les 3^{ème} Prépa Métier le volume hebdomadaire est de 3 heures.(2h+ des sorties plein air annualisées)

Les enseignants

Les postes :

La situation des enseignants d'EPS est particulière.

Ils sont affectés sur l'un ou l'autre des deux établissements : SEP ou Lycée polyvalent

Tant par choix (Soulager leur collègue) que par nécessité (Il n'y a pas corrélation entre les effectifs et le nombre de postes), ils sont les seuls à exercer sur les deux établissements à la fois.

8 professeurs sont affectés à la cité scolaire à temps complet : 3 femmes, 5 hommes.

1 professeur est à mi-temps et 1 autre complète ce mi-temps en plus des heures de BMP.

La relation théorie / pratique.

Compte tenu de la diversité des formations, des conceptions didactiques et pédagogiques, de la demande institutionnelle la recherche d'une unité dans les choix est construite en permanence, selon les expériences de chacun sur le terrain avec ses élèves

Une visée unitaire de l'enseignement de l'EPS à Langevin est construite collectivement.

Les savoirs à transmettre

L'EPS ne dispose pas de savoir "savant" de référence.

Elle poursuit sa recherche d'identité dans le système scolaire.

L'EPS essaie de se démarquer du strict apprentissage des APSA (APSA= Activités Physiques et Sportives et Artistiques) à la fois objet et moyen de la discipline.

Même si l'on perçoit comme le philosophe Olivier REBOUL que : "le prof de gym est aussi professeur de quelque chose d'autre, il est aussi éducateur"... encore faut-il préciser en quoi et comment.

Le vent de réformes qui traverse l'EPS depuis quelques années ne clarifie pas toujours le débat.

Si les grands objectifs demeurent, la terminologie utilisée n'est pas véritablement stabilisée.

Ainsi les savoirs à enseigner en EPS définis, il y a peu de temps, comme principes opérationnels ou de gestion, sont aujourd'hui déclinés en compétences sous-tendant elles-mêmes l'acquisition de connaissances (Informatique, techniques et tactiques, connaissances de soi, savoirs faire sociaux).

Tout cela mérite d'être élucidé et développé pour le non initié !

Le vieux débat relatif à la fonction de l'enseignant (en EPS et dans les autres disciplines) : éduquer ou instruire ? Ressurgit régulièrement.

La volonté politique existe.

Confrontée à la complexité du réel auquel elle se heurte, elle interroge nos pratiques et appelle des réponses.

Comprendre... pour agir.

Tenter d'analyser cette complexité nous semble un préambule indispensable à la définition de notre action.

Nous vous proposons une interprétation de cette réalité à travers le prisme de quelques mises en relation entre les analyseurs précédemment évoqués.

Ces liaisons se concrétiseront sous la forme des thématiques suivantes :

L'antagonisme école/société.

Le monde scolaire et le monde social ne véhiculent pas les mêmes valeurs.

Leurs divergences font obstacle au fonctionnement du système.

L'école veut conduire l'élève à penser dans le long terme, la durée, la patience... la société du zapping valorise l'instant, le tout de suite

"La continuité et la durée... contre le morcellement et l'immédiat".

L'accélération de l'évolution sociale, économique, technologique... tend à submerger le conservatisme de l'école.

Confrontés à la loi du marché, certains élèves (parfois leurs parents !) assimilent l'école à un objet de consommation : "je prends ce dont j'ai envie".

L'école ne peut ignorer les évolutions socioculturelles de son époque, mais doit-elle pour autant abandonner ses propres valeurs ? La question est posée.

Etablir des liens entre les deux systèmes peut se révéler de nature à réconcilier les élèves avec l'obligation scolaire et les valeurs qui y sont développées.

La génération de "l'enfant roi".

L'enfant aujourd'hui, souvent adulé par ses parents, dans les cas extrêmes, objet de surinvestissement, se pare d'une toute puissance qui lui fait parfois oublier ses devoirs.

La recherche de l'épanouissement de l'enfant, la difficulté à lui poser des limites, ne lui permettent pas d'acquérir les moyens indispensables pour affronter la réalité du monde.

Dès lors, l'école s'impose comme une ultime possibilité d'assimilation du sens de la mesure.

Le rapport au temps.

"Les enfants ne peuvent plus relativiser le présent le situer par rapport aux repères du passé". Sans comparaison avec le passé et face à un avenir incertain, "le présent ne prend du sens qu'en lui-même ce qui explique la recherche du loisir, du plaisir, de l'instant".

L'enfant "incapable de se projeter dans l'avenir, ne sort pas de l'univers de ses désirs".

Sortir de l'immédiateté, apprendre à se distancer de l'action et/ou de l'instantanéité... intégrer ces concepts comme "objets d'apprentissage" peut efficacement accompagner les savoirs plus traditionnels.

La question du temps.

L'éclatement des savoirs scolaires souvent démontés, distribués en catégories spécialisées (les diverses disciplines, les APSA !...) empêchent bon nombre d'élèves d'établir des liens et donc de trouver du sens aux apprentissages.

Devenant souvent leur propre finalité, ces savoirs n'apparaissent plus comme les réponses aux questions fondamentales que les adolescents peuvent se poser.

Parallèlement et complémentairement, il s'agit de bien permettre aux élèves en difficulté de développer ou de restaurer un rapport au savoir qui ne soit pas de rejet mais d'adhésion.

La faiblesse des liens sociaux.

L'esprit de groupe cède le pas au chacun pour soi, à l'absence d'empathie.

Le culte de l'individualisme... contre le développement de la solidarité, du travail en équipe.

L'école se doit de réactualiser ces valeurs.

La dilution des repères.

La massification de l'école l'amène à accueillir des élèves "anomiques dont les repères sociaux sont fréquemment défaillants."

Certains auteurs vont même jusqu'à considérer que "les échecs de certains élèves tiennent au fait que ces derniers ne possèdent pas les codes".

Le sport comme représentation.

Seule discipline présente à la fois comme pratique sociale et activité scolaire, l'EPS est très souvent assimilée au sport et aux valeurs qu'il véhicule : mise en jeu du corps, détente, santé, bien-être, libre de choix, compétition... mais aussi agressivité, violence, mépris des autres. Ce parallèle ajoute à la confusion et contribue à déformer l'identité de la discipline.

Un ressort motivationnel qui s'essouffle.

La réussite aux examens comme moteur de l'intérêt pour les études ne fait plus recette.

Les élèves (en particulier ceux de la SEP) ont bien compris les limites actuelles de l'accès aux diplômes.

Souvent orientés par défaut, ils subissent leur situation scolaire, et le problème consiste en premier lieu à les aider à se construire une motivation pour l'école.

Développer la confiance en soi, instaurer les conditions d'émergence du sentiment de compétences, des voies s'offrent à notre réflexion.

L'inégalité du rapport parents / école

Alors que certains parents sont absents du dialogue, laissent leurs enfants livrés à eux-mêmes, d'autres à l'extrême, s'évertuent à défendre à tout prix : contestation des notes, demande de remise de sanctions...

La vigilance s'impose pour les enseignants dans la juste application des mêmes règles pour tous.

Ces problématiques, sans prétendre circonscrire le sujet, se veulent annonciatrices de quelques réponses que nous allons maintenant envisager.

L'HEURE des ... choix

Nous envisageons ici, uniquement ce qui nous paraît relever d'une nécessaire démarche commune.

Préserver la liberté de chaque enseignant pour la conduite de la classe, l'utilisation de telle ou telle méthode ou encore le mode de préparation des leçons, nous semble tout aussi indispensable.

Un cadre de référence commun

Quelle EPS ?

EPS ou APSA ?

L'enseignant de l'EPS ne se réduit pas à l'apprentissage des techniques sportives.

"Faire, ... ne justifie pas que l'on parle d'éducation, même physique".

La centration exclusive sur le contenu ne permet pas la prise en compte de l'apprenant, sa logique, ses besoins

"La question est désormais de savoir ce qu'on veut apprendre à l'élève, ce qu'on veut changer en lui ce que l'on attend au juste des situations pédagogiques qu'on lui destine... Bref, à quoi lui sert l'EPS ?"

On peut dire que l'EPS consiste à "mettre en contact les élèves avec un domaine de la culture et qu'à cette occasion, on structure les conditions dans lesquelles ils puissent vivre une expérience propice à se connaître, s'interroger sur son mode de fonctionnement ou encore le type de relation établi avec ses pairs".

Mettre sous tension le couple éduquer et instruire.

Il s'agit là d'intégrer une double logique.

Celle des apprentissages techniques qui fonde la spécificité de l'EPS et celle des "attitudes citoyennes essentielles dans les missions de l'école".

Il s'agit de déterminer comment concilier les apprentissages moteurs et la mission éducative de l'école.

La notion de compétence, définie de façon intégrative, permet d'articuler ces deux dimensions.

Un concept clé : la notion de compétence.

"Ensemble structuré des ressources (connaissances, habiletés motrices, méthodologiques et métacognitives, attitudes), qui sous-tendent l'expertise dans une activité donnée."

Cette définition rend compte de la complexité d'une telle notion incarne ce souci fondamental de la Charte des programmes que la finalité de l'école soit l'élève.

Ce concept invite à dépasser un enseignement uniquement basé sur la transmission de techniques sportives et une évaluation centrée exclusivement sur la performance.

Par exemple, choisir une compétence dans l'APSA escalade telle que "grimper en binôme, sur un seul essai et en temps limité, une voie côte à côte", implique l'intégration de connaissances spécifiques (motricité adaptée, maîtrise du matériel et des techniques de sécurité, connaissance du code ...) et d'attitudes responsables (aptitude à juger son niveau, à assurer la sécurité du partenaire...)

On peut penser dans cette configuration, que l'élève conservera au-delà de sa réalisation motrice actuelle, des enseignements et une expérience qui lui seront utiles et bénéfiques aussi bien au titre de son éducation à la sécurité qu'à la connaissance de ses potentialités ou encore au développement de ses capacités relationnelles.

De la même façon, viser en APSA développement musculaire, la compétence "réaliser 15 répétitions à un pourcentage déterminé de sa charge maximale dans les conditions de sécurité (assureurs) et de respect de son intégrité physique (placement lombaire, respiration ...)", semble de nature à susciter chez les élèves l'acquisition d'un habitus de vie orienté sur la préservation de sa propre santé, l'établissement de relations de confiance avec ses pairs, la capacité à doser ses efforts...

Des contenus identifiés dans les leçons d'EPS : les compétences à acquérir.

Ce sont les savoirs constitutifs de la culture de l'EPS.

Les informations et procédures permettant l'acquisition des compétences seront décrites pour les 3 niveaux : seconde et cycle terminal (première et terminale).

Il semble nécessaire à ce propos de différencier les contenus, les méthodes, les niveaux exigibles selon la spécificité des élèves (SEP, lycée).

Les situations d'évaluation validant l'acquisition des compétences, seront également énoncées.

L'harmonisation des modalités d'évaluation

Base inconditionnelle de l'équité entre les élèves, ces modalités sont en cours d'évolution et les nouveaux textes relatifs aux épreuves d'EPS pour la SEP vont dans ce sens.

Les "attendus" des épreuves d'EPS aux examens doivent être connus des élèves et communs pour toutes les classes.

Prendre le sujet pour fin.

Parler de compétence, c'est s'adresser à l'élève

c'est s'intéresser à ses procédures et pas seulement au résultat de ses actions

C'est en cela que l'on peut parler d'éducation.

La durée comme partenaire

Sans cet élément essentiel, nos actions risquent fort de s'apparenter à de l'illusion.

Indissociable des contenus à enseigner et des méthodes pour y parvenir, le temps d'apprentissage orientera nos choix.

Pour les élèves de la SEP, il est indéniable que l'établissement de relations plus sereines entre les élèves et l'enseignant, est fortement dépendant du temps passé ensemble.

A cet effet, il a été convenu que l'enseignant suive sa classe sur l'ensemble de la formation (CAP, BAC Pro en 3 ans). Par contre si des tensions existent entre une classe et l'enseignant nous nous laissons la possibilité de ne plus prendre la classe l'année suivante.

L'EPS comme lieu d'apprentissage

En EPS comme dans les autres disciplines, il s'agit d'apprendre.

Apprendre c'est comprendre.

Apprendre, c'est mettre en relation.

Apprendre c'est modifier ses représentations.

Apprendre c'est se transformer.

Autant de façons de rendre signifiants les apprentissages et de permettre la prise de conscience de la fonction et du rôle fondamental de la discipline.

Le défi des méthodes

“Il ne suffit pas d'enseigner pour que les élèves apprennent.”

La didactisation des savoirs ne peut faire l'économie d'une réflexion sur la façon dont l'élève les acquiert.

Poser la question du pouvoir apprendre, du vouloir apprendre de l'élève invite à la recherche de solutions plurielles, vraisemblablement plus efficaces.

Le fonctionnement complexe de chaque être humain se satisfait difficilement du schéma linéaire et mécanique : un savoir, une leçon, un apprentissage réussi.

Passer de l'information ... à l'éducation

Eduquer à la santé, à la sécurité, à la responsabilité, à l'autonomie, à l'écologie... nécessite un apprentissage, des mises en situation appropriées et adaptées.

Enoncer les règles et principes à respecter ne suffit pas.

Parvenir à leur intégration puis à l'exercice de la citoyenneté suppose une construction acceptée et progressive.

Un apprentissage est nécessaire, des étapes doivent être franchies, le chemin gagne à être balisé...

Le devoir d'exemplarité des enseignants.

Que cela concerne la ponctualité, le respect des personnes et des règles, l'attitude des enseignants doit demeurer une référence pour tous les élèves.

Au-delà des apparences.

Le regard porté sur les élèves en difficulté doit se démarquer du simple constat : élèves asociaux, inintéressés par les pratiques scolaires, rebelles et provocateurs...

Derrière ces comportements se cache bien souvent le moyen qu'ils utilisent pour atteindre l'adulte, pour en fin de compte se confronter aux règles et valeurs que ce dernier établit et dont ils ressentent plus ou moins confusément la nécessité.

Reconnaître et estimer ces élèves, croire en l'émergence de leurs potentialités, valoriser les progrès... favoriseront souvent la réussite même si celle-ci s'avère relative et toujours à conquérir.

Des innovations:

Des effectifs compatibles avec les exigences de la formation.

Ce qui pouvait se concevoir en restant sur le pôle de l'animation, s'oppose à la mise en œuvre d'une EPS de qualité.

Le principe d'une section / un professeur doit être appliqué comme dans les autres matières.

Le plein air et les activités culturelles en guise d'apprentissage de la citoyenneté.

Mis en place dès les années 80 dans les classes préparatoires au CAP, le plein air fait partie de la culture de Langevin.

Pour les élèves de CAP et de 3PM, et dans des conditions particulières, le plein air s'est longtemps imposé comme un outil privilégié.

Il le demeure de façon ponctuelle (24 heures par ans) et en fonction de divers paramètres : possibilités financières, accord professeur-élèves, aide à l'encadrement...

Les activités retenues sont le kayak de mer, le VTT , la voile, l'aviron, l'accrobranche et le cirque.

Les loisirs physiques et sportifs représentent à l'heure actuelle «un des lieux majeurs de l'expression de la citoyenneté dans nos sociétés. Inciter les élèves à la pratique, leur permet de s'y insérer de manière positive et durable constitue à nos yeux, une contribution majeure et originale de l'EPS à la formation des citoyens de demain ».

Les questions abordées, de l'ordre de la sécurité des pratiquants, de l'entretien du potentiel de santé, de découverte et de la préservation de la nature, de la mise en pratique de la communication inter personnelle, de la solidarité et de la possibilité d'échanges, sont nombreuses.

Ces apprentissages traversent les séances et mettent en exergue l'utilité sociale de la discipline...

Depuis 2019 les activités culturelles ont été multipliées et diversifiées : cirque, spectacle de danse, intervention de chorégraphe en classe, initiation à la pôle dance... d'autant plus pour certains élèves qui n'ont pas accès dans leur cercle familial à ce type d'activité.

« Les diverses activités physiques sportives et artistiques vécues par les lycéens leur permettent d'accéder à un patrimoine culturel dans lequel l'élève peut se situer en tant que pratiquant mais aussi spectateur ou critique. ».

Une ouverture vers l'autre, vers d'autres modes de communication, de partage d'idées, d'émotion...

Des thématiques communes à tous :

Le lycée a obtenu le Label d'Or « Génération 2024 », ce label pour les écoles et établissements scolaires vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Dans ce cadre nous organisons des rencontres, des challenges inter-classes pour promouvoir le sport et ses bien faits, pour développer l'altruisme, la connaissance de ses nouveaux camarades de classes, la connaissance des activités disponibles à l'association sportive du lycée ; mais aussi des journées sur les activités olympiques et paralympiques, afin de sensibiliser nos élèves aux handicaps.

Nous organisons des expositions sur « l'histoire du sport et de ses sportifs »

Au sein de l'APSA danse nous gardons comme fil conducteur les Jeux Olympiques : les sports, les valeurs, les traditions, les cérémonies, la diversité, l'unité...

Le regroupement de 2 classes de CAP (en 2 ans)

Ces classes à petit effectif sont généralement constituées d'élèves en grande difficulté dans de nombreux domaines : relationnel, familial, scolaire, économique et social, culturel...

L'accumulation de ces problèmes rend ces classes difficiles à gérer.

Les résultats obtenus sont souvent tellement insignifiants que la tentation est grande de céder au découragement et à l'abandon de tout projet les concernant.

Regrouper plusieurs classes sous la responsabilité d'un seul enseignant afin de surmonter le problème des petits effectifs (notamment en sport collectif), s'est soldé par de piétres résultats sur le plan des apprentissages, le temps consacré à gérer la classe prenant le pas sur l'enseignement.

L'idée d'une mise en commun de deux de ces classes sous l'autorité de deux enseignants d'EPS a pris naissance à la rentrée 1998.

C'est ainsi que 4 classes ont bénéficié de ce type de démarche dans laquelle les enseignants interviennent et interagissent sur la séquence hebdomadaire de 2h.

Conçue au départ comme un moyen de résoudre le problème des effectifs, cette expérience s'est révélée beaucoup plus riche.

L'hypothèse actuelle s'inscrit comme une tentative de réponses à l'ensemble de ces problèmes.

La personne humaine représentant une unité et une totalité, on peut penser que "toucher à un élément c'est toucher à l'ensemble de la personne".

Ainsi en variant les approches, en variant les entrées, en s'efforçant d'aller davantage au fond des questions, en associant le travail sur le rapport au savoir à celui visant la "construction de la loi", se dessinent des amorces de solutions.

Lorsque les transformations opérées sont perceptibles, il est raisonnable de penser qu'elles s'enracinent un peu au travers de la pratique de l'EPS et qu'elles valident la fécondité de ces procédures.

A deux, certains actes pédagogiques (gérer le groupe, désamorcer les conflits, individualiser l'enseignement...) semblent plus efficaces.

La compréhension des élèves, de leur fonctionnement, de leurs difficultés s'accroît. Elle semble engendrer une aide mieux adaptée à chacun.

Si la cohérence entre les 2 enseignants est indispensable (théorie de référence, attentes...), elle exige de surcroît concentration et préparation conjointe des leçons.

La leçon à tirer de cette démarche innovante confirme l'idée que rien n'est acquis définitivement mais aussi et surtout que **l'éducation** reste la réponse la plus prometteuse dans la tentative de résolution des problèmes actuels.

Restons convaincus, passionnés, persuasifs, mais aussi vigilants et lucides sur nos moyens d'action.

Montrons que l'on peut éprouver du plaisir à transmettre et à être ensemble.

Les élèves ressentent tout cela, ils y sont sensibles et cela participe à leurs progrès.

Dispensé ou inapte ?

Le conseil d'administration de l'établissement, s'appuyant sur la circulaire n° 90-107 du 17 mai 1990, rappelle à travers le règlement intérieur que l'EPS est obligatoire et sanctionnée à l'ensemble des examens.

Compte tenu de l'évolution de l'EPS, la notion d'inaptitude se substitue à celle de dispense. La participation de tous les élèves, inaptes partiels et handicapés, au cours d'EPS (enseignement adapté ou géré par l'enseignant) est une obligation institutionnelle. Ayant peu d'élèves dispensés au lycée nous n'avons pas jugé utile de mettre en place en enseignement de l'EPS adaptée.

Demande d'une activité spécifique au sein de l'établissement (ULTIMATE puis BASE BALL sous la pression sanitaire)

La programmation d'une activité spécifique constitue une ouverture pour enrichir l'offre nationale et académique en fonction des spécificités locales et des ressources de l'établissement. Par principe, elle s'adresse à tous les élèves. Culturellement programmée au lycée les 15 dernières années, car nous avions observé que les filles s'impliquaient davantage dans ce sport collectif (moins de pression temporelle), cette activité n'était plus proposée au lycée depuis les nouveaux textes. Nous avions aussi constaté que les moyennes (notamment pour les filles) pour cette APSA étaient supérieures à celles des autres sports-co.

De plus, possédant une pelouse à plein temps, il nous semble évident de proposer cette APSA à nos élèves afin de proposer une APSA de plus au lycée « genre féminin ».

Le présent document incarne notre souci d'expliciter l'essentiel de notre démarche (et de la conception de l'EPS qui la sous-tend).

Il résume l'actualité de notre questionnement et celle de nos réponses.

Nous savons qu'il s'agit d'une étape aussi partielle que provisoire.

Il illustre à notre façon la contribution de l'EPS à la formation des adultes de demain.

Conçu comme un outil facilitant la mise en œuvre des intentions annoncées, le projet d'EPS se veut évolutif et empreint d'une démarche pragmatique.

L'évolution de son efficacité au terme de chaque année scolaire permet de le réajuster, de le valider voire de le modifier en équipe.